

LA PAUSE ACTU

JURIDIQUE



Radiation d'office

Quelles sont les conséquences pour
votre société ?



Quelles sont les conséquences de la radiation d'office ?

DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Une fois radiée, votre entreprise perd sa capacité à exercer légalement, ce qui entraîne **des complications administratives et juridiques**.

OBLIGATIONS RÉSIDUELLES

La radiation d'office n'efface pas **les dettes et les obligations contractées** avant cette mesure. Vous devez continuer à les honorer, même si votre société n'a plus de statut juridique.

IMPACT SUR L'IMAGE DE L'ENTREPRISE

Cette mesure peut être perçue comme **un signe de défaillance ou de mauvaise gestion** ce qui peut nuire à la réputation de votre entreprise.



Quelles sont les causes les plus courantes ?

NON-RESPECT DES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

Un défaut de déclaration, comme un changement de siège social, de dirigeant ou d'objet social, peut entraîner une radiation d'office.

ABSENCE DE DÉCLARATION DE CESSATION D'ACTIVITÉ

Si l'activité de votre société cesse et que vous n'informez pas le greffe **dans les trois ans** suivant la cessation, vous risquez une radiation d'office.

INACTIVITÉ PROLONGÉE

Si votre société ne mène plus d'activité réelle **pendant une période prolongée**, elle peut également être radiée d'office.



Comment se déroule cette procédure ?

1

NOTIFICATION PAR LE GREFFE

La radiation d'office débute par *l'envoi d'une mise en demeure par le greffe*, vous informant des manquements constatés.

2

DÉLAI DE RÉPONSE

Vous disposez *d'un délai de 3 mois* pour répondre à la mise en demeure et corriger les irrégularités signalées.

3

DÉCISION DE RADIATION

Si vous ne régularisez pas la situation de votre entreprise dans les délais impartis, le greffe procède à *la radiation de votre société du RCS*. Cela marque la fin de l'existence juridique de votre activité.

Comment contester une radiation d'office ?



Vous pouvez envisager un recours ***si l'une des deux conditions*** s'applique :

ERREUR DU GREFFE

La radiation peut être annulée si elle repose sur ***des informations erronées***.

RÉGULARISATION AVANT LA RADIATION

Si vous avez déjà pris ***les mesures nécessaires*** pour corriger la situation de votre entreprise avant que la décision de radiation ne soit rendue, vous avez la possibilité de ***contester cette décision***.

Comment éviter la radiation d'office ?



Pour éviter cette sanction, il est essentiel de ***respecter vos obligations légales et administratives.***

Dans ce cadre, vous devez :

- ***Assurer la mise à jour des informations légales de votre entreprise*** (changement de siège social, modification de l'objet social, arrivée ou départ de dirigeants...)
- ***Respecter vos obligations déclaratives*** (dépôt annuel des comptes, déclaration de vos résultats à l'administration fiscale...)
- ***Répondre aux sollicitations du greffe*** (identifier les manquements signalés et prendre les mesures nécessaires)

Pour en savoir plus...

Vous souhaitez en savoir plus sur ***la radiation d'office*** ?

Découvrez notre article sur :

implid.com

imp/id